

[Traduction]

M. Domm: Monsieur le Président, cela sera un bien maigre réconfort pour les nombreuses entreprises du pays dont les portes ont été fermées et les employés licenciés, car elles ne pouvaient trouver cette tierce partie. A l'heure actuelle, le gouvernement a beaucoup moins de difficulté à trouver de l'argent que le secteur privé.

LES DÉPENS DES CONTRIBUABLES EN APPELANT DES
COTISATIONS

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Deux petits commerçants indépendants de Toronto sont acculés au pied du mur, car ils comptaient sur la somme de \$42,000 que le gouvernement fédéral devait leur verser, ce dernier ayant été condamné aux dépens par le juge. Le gouvernement a le droit de retenir cette somme en attendant que la procédure d'appel soit terminée, ce qui peut prendre de nombreuses années. Il peut se permettre d'attendre, car il a les moyens de retenir les services d'avocats et d'obtenir les copies conformes de jugements, ce qui n'est pas le cas du petit détaillant, à plus forte raison la ménagère, qui ne peut compter sur les deniers publics. Que pense le ministre du fait qu'il y ait maintenant deux poids deux mesures au Canada lorsqu'il s'agit du gouvernement contre un citoyen ordinaire?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne peux que répéter au député que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu sont extrêmement rigoureuses. Elles le sont justement afin de préserver l'équité du système d'imposition fiscale que nous avons au pays. J'aimerais également lui rappeler que lorsque des cas particuliers se présentent, par exemple une société ou un individu dans une situation financière difficile, nous les examinons et nous tentons d'en arriver à une entente pour permettre à l'individu ou à l'entreprise de récupérer afin de payer dans un laps de temps raisonnable qui préserve le principe de l'équité du système pour payer ses impôts au ministère du Revenu.

Je pense que le député, peut-être à partir d'un cas ou deux, exagère grossièrement la situation. S'il a des cas particuliers à porter à mon attention, je peux lui donner toute l'assurance possible que nous examinerons les circonstances particulières qu'il portera à notre connaissance et que nous sommes prêts, au ministère, à donner une chance, soit à une entreprise ou à un individu, de payer ses impôts dans des temps raisonnables tout en lui permettant de continuer à avoir une viabilité financière.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'EMPLOI À UN CLUB DE
JUDO

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le premier ministre voudrait-il convenir avec moi que si son gouvernement affecte des crédits à la création d'emplois, c'est vraisemblablement dans l'espoir d'assurer la survie du

Questions orales

parti libéral et non pas pour répondre aux besoins des chômeurs, et qu'à l'égard de certains programmes il ne sollicite l'avis ni des députés de l'opposition ni des fonctionnaires. Ainsi, le premier ministre voudrait-il bien examiner le cas d'un programme mis en œuvre à Giffard, dans la banlieue de Québec, où \$300,000 ont été octroyés à un club de judo sans même, à ma connaissance, que la Fonction publique l'ait approuvé.

M. Duclos: Vous vous trompez!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, nos vis-à-vis se sont plaints constamment ces dernières semaines de l'absence de participation du ministre et de ses services. Ils se plaignent maintenant que la participation des fonctionnaires n'est pas non plus suffisante. Je ne m'y retrouve pas dans leur logique, monsieur le Président.

LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES FONDS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais formuler ma question en lui donnant une tournure un peu plus personnelle. Le premier ministre pourrait-il m'aider à comprendre, à moi qui favorise la création d'emplois, qui préconise l'intervention du gouvernement, mais qui déplore la mise en œuvre de projets de création d'emplois—je ne parle pas ici du programme Canada au travail qui est tout à fait juste—à propos desquels ni les députés de l'opposition ni les bureaucrates n'ont été consultés. Nous avons mentionné la caisse électorale de 4 millions de dollars du sénateur Argue en Saskatchewan, un projet à Toronto et, maintenant, un autre projet à Québec. Est-ce vraiment juste et équitable? Est-ce là la bonne façon de gérer une vraie caisse de création d'emplois au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député a cité des cas précis. Il a cité hier le cas de la Saskatchewan, et je lui ai répondu que je me renseignerais et que je signalerais ce cas au ministre. Il me signale maintenant un cas à Québec. Ce sont là des cas précis dont je ne sais rien, monsieur le Président. Ce que je sais, par contre, c'est que le dernier budget prévoyait une affectation de crédits de 4.8 milliards de dollars à la création d'emplois de toutes sortes. Une tranche de ce montant a servi à établir une infrastructure, une autre à créer directement des emplois, et une autre enfin au recyclage.

● (1440)

J'ai dit il y a quelques jours que 15 ministères environ ont été impliqués dans la dépense de ces crédits. Comme l'a si bien dit le ministre d'État chargé des Relations extérieures, il faudrait examiner l'utilisation qui a été faite de ces crédits très considérables pour voir s'ils ont été dépensés injustement dans les différentes régions du pays, ou si au contraire ils ont servi à créer des emplois, soit directement, soit par l'entremise de projets de recyclage ou d'infrastructure. Je ne me les rappelle pas tous. Si le député voulait bien faire inscrire des questions au *Feuilleton* ou m'en donner préavis, je prendrais volontiers note des différents cas et vérifierais si ses plaintes se justifient.